

Dossier du BHI No. S1/1100

LETTRE CIRCULAIRE 39/2001
19 septembre 2001

**COMPTE RENDU DE LA 6^e REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA
PLANIFICATION STRATEGIQUE (SPWG)**

16 et 17 mai 2001, Norfolk (USA)

Référence: Décision No. 11 de la XV^e CHI.

Monsieur,

La sixième réunion du Groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique (SPWG) s'est tenue à Norfolk (USA) les 16 et 17 mai 2001. Vous trouverez ci-joint , pour information, le compte rendu de cette réunion.

Les Etats membres, s'ils le souhaitent, peuvent adresser leurs commentaires au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

PJ.: Compte rendu de la 6^e réunion du SPWG

6e REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

16 et 17 mai 2001
(Norfolk, Virginie, USA)

Ordre du jour annoté
[24.04.01]

Points préliminaires:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la réunion de mars 2000 (voir également les points suivants).

Points de discussion :

3. Programme provisoire de la XVIe CHI.
(Doc. SPWG 6.3)

Un programme provisoire de la XVIe Conférence a été communiqué aux membres du SPWG, en novembre 2000. A cette occasion il avait été demandé de commenter diverses questions. Ces commentaires ont été examinés par le Comité de direction qui présente son plan actuel en vue de la conduite de la Conférence.

Action : BHI

4. Examen des commentaires relatifs au programme de travail de l'OHI 2001-2005 (LC du BHI 19/01), (Docs SPWG 6.4.1 et 6.4.2)

Une version préliminaire du programme de travail 2001-2005 a été communiquée aux membres du SPWG le 18 décembre 2000. Après examen des commentaires reçus, le BHI a amendé le programme en conséquence. Une nouvelle version a été communiquée aux Etats membres de l'OHI sous couvert de la LC 19/01, laquelle demandait l'envoi de commentaires. Les commentaires du Chili, du RU et de l'Allemagne, ainsi que ceux du BHI sont inclus dans ce point de l'ordre du jour en vue de leur examen par le SPWG. La version amendée finalisée sera soumise aux Etats membres pour approbation définitive. Le Bureau est d'avis que ce point de l'ordre du jour doit être examiné conjointement avec le point No.8 de l'ordre du jour : " Examen des structures de gestion et de fonctionnement ", conformément à l'approche adoptée par le Chili à la lumière des révisions séquentielles du programme de travail.

Il convient de tenir présent à l'esprit que la tâche principale en matière de " structure de gestion et de fonctionnement " a déjà été menée à bien par le groupe d'étude créé en 1998 (voir les rapports suivants du groupe d'étude du SPWG : (1) SPWG ToRs 2.3, (2) SPWG ToRs 2.4 et (3) SPWG ToRs 2.6).

Les conclusions ainsi que les recommandations du groupe d'étude ont été incorporées dans le programme de travail approuvé par la 2e Conférence extraordinaire. Les questions à examiner dans le futur devraient donc découler de la révision du programme de travail dans lequel les conclusions et les recommandations du groupe d'étude ont été incorporés.

Eu égard à l'examen du programme d'une année (2002), il est également rappelé que la décision No.4 de la 2e Conférence extraordinaire remettait l'approbation du cycle de planification à la XVIe CHI. Il est par conséquent recommandé de limiter l'action du SPWG

à l'examen du quinquennat . Le point 13 de l'ordre du jour prévoit la révision du cycle de planification.

Action : BHI et membres du SPWG

5. Politique de l'OHI en matière de langues (Docs. SPWG 6.5.1 et 6.5.2.)

Le BHI présente un rapport sur ce point, ainsi qu'il en avait été décidé lors de la 5e réunion. Une approche différente et opposée a été suggérée par les USA (Doc. SPWG 6.5.2.)

Action : BHI

6. Fréquence des Conférences
(Doc. SPWG 6.6.)

Le Comité consultatif juridique a donné son avis sur cette question, et celui-ci sera communiqué aux membres. Le SPWG doit décider soit de recommander l'annulation de la décision de la 2^e CHIE et la soumission d'une nouvelle proposition à la XVI^e Conférence, soit d'adopter une autre stratégie.

Action : BHI et membres du SPWG

7. Politique en matière de participation des ONG aux travaux de l'OHI (Doc. 6.7.)

Les travaux de la CHRIS et de ses groupes de travail ont permis de bien faire avancer cette question. Le SPWG devra examiner les travaux de la CHRIS et décider d'une éventuelle action complémentaire du SPWG. Un document d'accompagnement est communiqué.

Action : BHI

8. Examen des structures de gestion et de fonctionnement
Voir les commentaires sous le point NO.4 de l'ordre du jour.

Action : BHI et membres du SPWG .

9 Obstacles à la réalisation des objectifs stratégiques.
ANNULE (à examiner conjointement avec le point No.4 de l'ordre du jour)

10. Meilleure mise en oeuvre de la Résolution T.R.3.4 relative au droit d'auteur
ANNULE (examen non demandé)

11. Implications d'un budget de croissance nominale zéro
ANNULE (Examen non demandé, que ce soit via une proposition officielle ou par décision de la Conférence.)

12. Réunion d'information sur les finances de l'OHI.
La réunion d'information sur les finances organisée à l'occasion de la 4^e réunion du SPWG réunion avait été considérée par les membres comme un point particulièrement important de l'ordre du jour. Sur les conseils du SPWG, eu égard à l'obtention d'une étude indépendante de la gestion financière, le Comité de direction a procédé à divers changements notifiés aux Etats membres sous couvert des lettres circulaires de la Commission des finances 1 à 4/2000. Le point No.12 permettra une mise à jour de la situation financière de l'OHI ainsi que des propositions en matière d'ajustements futurs. Un document d'information ainsi que le budget pour 2002, le budget quinquennal 2003-2007 (croissance réelle zéro), le rapport financier pour 1999 et le projet de rapport financier pour 2000 sont communiqués.

Action : BHI

13. Préliminaires à l'examen 2001 du Plan stratégique

ANNULE

Bien que le cycle de planification (non encore approuvé par l'OHI) précise que la révision du Plan stratégique devrait commencer 12 mois avant la Conférence, ceci demeure applicable dans une situation normale. Toutefois, en raison du fait que l'OHI ne dispose d'un Plan Stratégique que depuis mars 2000, il est considéré comme prématuré de mettre en œuvre ce processus une année seulement après son adoption. Le BHI recommande donc de peaufiner le cycle de planification en vue de son approbation par la XVI^e CHI et de mettre le Plan stratégique intégralement en œuvre d'ici à 2007.

Il est alors proposé de remplacer ce point 13 de l'ordre du jour par le suivant:

Examen du cycle de planification

La décision No. 4 de la 2^e Conférence extraordinaire remettait à plus tard l'approbation du cycle de planification proposé (Proposition 3). Les membres du SPWG sont maintenant invités à fournir leur commentaires eu égard à ce point et à préparer un cycle de planification mis à jour en vue de son approbation par la XVI^e CHI.

Action : BHI et membres du SPWG

14. Stratégie en matière de relations publiques

La première réunion du SPWG (1997) avait identifié "l'amélioration de la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie" comme une question prioritaire. Un document à discuter est présenté, document dans lequel ont été inclus les commentaires des membres du SPWG.

15. Propositions à la prochaine CHI

Dans le cadre de la préparation de la XVI^e CHI, le SPWG peut conseiller le BHI en ce qui concerne toute proposition à visée stratégique susceptible d'être soumise soit par le BHI soit par un Etat membre ou un groupe d'Etats membres. Il est rappelé que le règlement actuel précise que toute proposition devra être soumise huit mois avant la Conférence. Le Comité de direction informera le SPWG quant à l'action décidée conjointement avec le gouvernement monégasque (dépositaire de la Convention) eu égard aux diverses manières possibles de simplifier la procédure d'adhésion à l'OHI, laquelle, en l'état actuel ne permet pas une incorporation rapide des nouveaux Etats membres.

Action : BHI et membres du SPWG .

16. Révision du mandat du SPWG

Le BHI considère que le travaux du SPWG a été menés à bien avec succès et que le Comité de direction ainsi que les Conférences peuvent exécuter les éventuelles tâches restant à accomplir, conformément aux dispositions de la Convention. Le BHI proposera donc à la XVI^e Conférence la dissolution du groupe. Les membres du SPWG peuvent commenter cette proposition

Action : BHI

Points de clôture

Questions diverses

Remarques finales

**COMPTE RENDU DE LA 6e REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE DE L'OHI**

16 et 17 mai 2001

Hôtel Sheraton Waterside
Norfolk, Virginie, USA

La 6e réunion du Groupe de travail sur la planification stratégique, organisée par la NOAA et présidée par le contre amiral G. Angrisano, Président du Comité de direction du BHI, s'est déroulée à l'hôtel Sheraton Waterside de Norfolk en Virginie, du 16 au 17 mai 2001.

Les délégués suivants, représentant les Commissions hydrographiques régionales ont assisté à la réunion

	BHI	Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO, Président du SPWG Contre-amiral Neil GUY, Directeur , BHI
	USA	M. Erich FREY, NOAA, USA, Secrétaire du SPWG
CHPSO	Australie	M.R.A. FURNESS, Directeur de la coordination et de développement Capitaine de frégate Robert WARD, RAN, Responsable du développement des Politiques.
US-CAN	Canada	M. Anthony O'CONNOR, Hydrographe fédéral.
CHPSE	Chili	Capitaine Fernando MINGRAM, Directeur, SHOA Capitaine Hugo GORZIGLIA, Conseiller international, SHOA
CHAO	Chine	M. Wang JINFU, sous-directeur général M. Zhu JIANLIANG, ingénieur
CHAIA	France	IGA Yves DESNOES, Directeur, SHOM ICA Michel LE GOUIC, SHOM
CHMMN	Allemagne Grèce Inde	Dr . Peter EHLERS, Président Contre-amiral Alexandros MARATOS, HN, Directeur Contre-amiral K.R. SRINIVASAN, Directeur du Service hydrographique indien.
CHAO	Japon	M. Kunikazu NISHIZAWA
CHMN	Norvège Portugal	M. Frode KLEPSVIK, Directeur Vice Amiral José TORRES SOBRAL, Directeur général
CHAtO	Espagne	Cdt Manuel PARDO DE DONLEBUN, Directeur adjoint
CHCGM	RU	Dr. Wyn WILLIAMS, Directeur exécutif et Hydrographe Mme Rosemary TUHEY, Chef du département des relations extérieures
	USA	M. Kenneth D. COOPER

Cuba (représentant de la CHCGM) s'est excusé.

Point 1 de l'ordre du jour. - Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé avec quelques modifications mineures sur la priorité à accorder aux sujets de discussion, conformément à la demande de certains délégués

Points 2 et 4 de l'ordre du jour. – Questions découlant de la réunion de mars 2000 et examen des commentaires sur le programme de travail de l'OHI 2001-2005 (LC du BHI 19/2001).

Le Groupe de travail a examiné le programme de travail pour la période 2001-2005, programme sur lequel les Etats membres ont déjà fourni leurs commentaires. Les points suivants doivent être mentionnés :

Programme 1. Coopération entre les Etats membres et avec les organisations internationales.

1. Le Groupe de travail a discuté la fonction, la composition et le rôle des commissions hydrographiques régionales. De l'avis général, leur rôle, dans la progression du programme de travail de l'OHI, doit être renforcé, malgré les difficultés actuelles, telles que la rotation et le court mandat du Président.

Il a été aussi convenu que les tâches générales doivent être clairement assignées aux commissions hydrographiques régionales créant un système de présentation de rapport normalisé. Les tâches assignées seront approuvées par la Conférence et contrôlées par le SPWG. Il y a eu un accord général sur le besoin de fournir des directives claires aux CRH - par exemple en matière de mandat.

Cette nouvelle approche sera mise en œuvre en amendant la Résolution technique T1.3. préparée conjointement par la délégation australienne et le BHI. Ces amendements seront inclus dans les propositions pour la prochaine Conférence HI d'avril 2002.

Action : L'Australie et le BHI prépareront des commentaires en vue d'une LC. (Ceci a été fait et le texte de la version modifiée de la Résolution T1.3 de l'OHI a été rédigé conjointement par la délégation australienne et par le BHI). (Voir annexe).

2. Le Président a fait état des bonnes relations entretenues avec d'autres organisations (l'AIMS, l'OMI, la COI, l'AIP, la CEI et les NU) ainsi que des tâches développées conjointement. Le Président a noté que conformément au récent protocole d'accord COI-OHI, le service de cartographie océanique de la COI sera transféré au BHI pour une période d'une année à compter du 1er octobre 2001. Il a aussi informé le GT que le gouvernement de Monaco proposera au Secrétaire général des NU que le statut d'observateur permanent à l'assemblée des NU soit accordé à l'OHI.

Programme 2. Renforcement des capacités

1. Le Président a noté qu'une attention plus particulière devait être portée sur cet important programme et que ceci était reflété par le programme de travail.

2. La réunion a discuté la suggestion de l'Allemagne visant à dissoudre l'actuel CCAT FIG/OHI, sur la base du fait qu'une coopération plus étroite avec d'autres organisations internationales peut couvrir les activités du CCAT. Cette suggestion n'a pas fait l'unanimité des délégués.

Le président de la Commission IV de la FIG ayant demandé oralement la tenue d'une réunion FIG/OHI pour reconduire les tâches du CCAT, il a été convenu de ne pas dissoudre le CCAT jusqu'à ce que le Président de la Commission IV de la FIG fasse part de ses intentions.

Action : Le BHI se chargera du développement futur et des nouvelles directives pour cette Commission.

3. Le Chili a suggéré que la référence au gouvernement de Monaco soit supprimée de l'«action» des tâches 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.5. De plus, le Chili a suggéré la nécessité de nouvelles directives eu égard

aux visites exécutées par les directeurs du BHI aux Etats membres « en voie de développement » ainsi qu'aux Etats non membres en vue d'éviter d'accorder trop d'attention aux Etats non membres par rapport aux Etats membres. Le Président considérera cette question comme une action.

Action : BHI : refléter la priorité qui doit être donnée aux Etats membres de l'OHI dans le programme de travail eu égard aux visites de coopération technique.

4. Le RU a fait référence à l'assistance financière et au fait qu'il serait utile d'aider les SH à participer aux réunions, etc. en faisant subventionner leur participation par d'autres SH.

Action : EM de l'OHI

Le Président a rapporté que le BHI avait renforcé ses relations avec des institutions internationales telles que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque Mondiale (BM), la Banque du développement inter-américain (IADB). Le BHI a engagé un consultant pour assurer la liaison entre ces institutions et les résultats sont, à ce jour, très satisfaisants et d'un coût raisonnable.

Action : BHI : continuer à assurer la liaison avec ces institutions en vue de discuter de la façon d'obtenir des fonds pour des projets régionaux. Ceci n'est pas une action résultant d'une décision du SPWG mais d'une mise en œuvre du programme de travail de l'OHI approuvé par les Etats membres de l'OHI et dont le SPWG est informé.

Programme 3. Techniques et normes

1. La réunion a considéré que presque toutes les tâches dans ce programme étaient en cours mais que certaines d'entre elles devaient être modifiées.

Action : BHI

2. Pour faire suite à une demande de la Grèce, la réunion a convenu que les renseignements sur la sécurité maritime devaient continuer à relever de la responsabilité de l'OHI et qu'il convenait d'accorder à la tâche 3.5.1 (mise en œuvre du SMDSM via le travail de la NAVAREA) une haute priorité. Ceci doit être réalisé au travers de la coopération avec l'OMI (sous-comité COMSAR).

Action : BHI (en cours)

3. Le Président a présenté un rapport sur l'état, l'évolution et l'avenir de certaines publications spécifiques de l'OHI. Le Président a également mentionné la future réduction de personnel au sein du service de traduction du Bureau. Le Président en a profité pour préciser que le personnel du BHI sera réduit à 19 personnes au maximum (contre 22 actuellement) avant la fin 2003, ainsi qu'il ressort du plan suivant :

Comité de direction :	3 directeurs
Personnel de catégorie A (Adjoints techniques)	4 hydrographes confirmés, spécialistes en cartographie marine. 1 adjoint administratif
Personnel de catégorie B	1 Chef du secrétariat 1 secrétaire des directeurs 1 opératrice de saisie 1 préposé à l'enregistrement 0,33 secrétaire 1 traducteur français 0,67 traducteur espagnol 1 assistant édition/ bibliothécaire/ relations publiques locales 0,5 imprimeur catégorie B

0,5 opérateur (images de synthèse)
1 chef du service intérieur
1 comptable

Catégorie C

1 assistant au service intérieur (contrat de 2 ans expirant en mars 2003)

TOTAL	19
-------	----

La réduction totale prévue sera à peu près de 14%. Le président a également fait observer que les salaires n'ont été augmentés que pour tenir compte de l'inflation annuelle communiquée par le Gouvernement monégasque, conformément au Règlement du personnel. Toutefois, aucune promotion accélérée n'a été accordée depuis 1997 et aucune augmentation des salaires de base des directeurs n'est intervenue au cours des 15 dernières années, puisque l'augmentation proposée en 1992 a été rejetée par la XV^e Conférence HI (1997).

Programme 4. Information du public et rapport de gestion

1. Il a été convenu que le BHI fournisse sur demande, aux Etats membres, l'information existante sur l'état de l'hydrographie dans les pays en voie de développement à l'occasion de visites officielles. La publication actuelle S-55 de l'OHI sera amendée et développée pour fournir plus d'informations utiles.

(Note après la réunion : il est rappelé aux Etats membres qu'une source précieuse de données relatives aux projets d'assistance technique, qui inclut des informations pertinentes sur l'état de l'hydrographie dans certains pays, est disponible depuis juillet 2000 sur le site web de l'OHI, réservé aux Etats membres de l'OHI).

2. Le président a noté que plusieurs pays prenaient des initiatives au niveau national : il a cité le cas de l'institut hydrographique espagnol qui a reçu la visite de sa Majesté le Roi Juan Carlos I, et celui de l'institut hydrographique italien, qui a fêté son 125^e anniversaire en présence du Président de la République. Le Portugal a ajouté que, suite à la chute accidentelle d'un autobus dans le fleuve Douro en mars 2001, l'institut hydrographique s'est particulièrement distingué à l'occasion des opérations de recherche pour situer l'épave qui ont duré près d'un mois. La télévision nationale portugaise a largement couvert ces opérations.

Point 3 de l'ordre du jour – Programme provisoire de la XVI^e Conférence hydrographique internationale (du 15 au 19 avril 2002).

Le président a présenté le programme de la conférence et a attiré l'attention des délégués sur deux points spécifiques : la réunion de la Commission des finances et l'élection du nouveau CD.

Certains représentants ont relevé des anomalies dans le budget prévisionnel pour les procès-verbalistes et les interprètes en simultané.

Action : Le BHI révisera les estimations de coût de ces deux activités et fera un rapport en conséquence.

Note après la réunion : Les chiffres ont été revus après la réunion suite à la réception des devis concernés. Ces chiffres sont inférieurs à ceux indiqués dans le document présenté lors de la réunion du SPWG.

Il a été recommandé que les documents de la Conférence soient communiqués aux délégués suffisamment de temps avant la Conférence, que les délégués fassent seulement de brèves introductions des documents de la Conférence et qu'une normalisation dans la présentation de rapports des commissions hydrographiques régionales devait être trouvée.

Note après la réunion : Le BHI continuera à distribuer les Documents de la conférence conformément aux stipulations des Documents de base actuels comme cela a été fait lors des Conférences précédentes.

Action : Le BHI donnera aux Présidents des CHR des directives sur la manière de présenter leurs rapports.

Le Président a aussi demandé que les visites de navires pendant la conférence soient annoncées le plus rapidement possible.

Action : Les Etats membres de l'OHI qui ont l'intention d'envoyer un navire à Monaco pendant la conférence doivent communiquer cette information au BHI dès que possible.

Point 5 de l'ordre du jour – Politique de l'OHI en matière de langues

L'Espagne a formulé une plainte eu égard à la décision de la 2^e CHIE de repousser le vote d'une proposition soumise correctement et a annoncé que, pour cette raison, l'Espagne retirait la proposition.

Le représentant des USA a fait un résumé du document soumis à propos de la politique de l'OHI en matière de langues. Il a été noté qu'il s'agit, essentiellement, d'une question de priorités et de moyens.

Le Président a présenté une étude menée à bien par le BHI et endossée par le Comité de direction du Bureau qui démontre qu'en fait une politique est déjà établie dans les Documents de base de l'OHI. Les dispositions actuelles montrent l'existence de deux langues officielles, l'anglais et le français, et donnent des directives dans le Règlement général, dans les Règles de procédure pour les Conférences HI, dans les Résolutions techniques quant à l'utilisation d'autres langues au sein de l'OHI.

La Chine a noté que cette question était en cours de discussion depuis longtemps et a souligné que la prise en compte de nouvelles langues ajouterait un poids supplémentaire à la charge de travail du BHI.

La préoccupation principale du Japon est d'éviter l'accroissement des coûts.

Après discussion, il a été décidé que la politique actuelle était satisfaisante pour la majorité des Etats membres et qu'il était raisonnable de maintenir les dispositions en vigueur.

Point 6 de l'ordre du jour – Conférences extraordinaires

Le Président a noté que la décision prise par la 2^e Conférence HI extraordinaire sur la tenue régulière de conférences extraordinaires tous les 2 ans et demi était contraire à la Convention relative à l'OHI. Le Président a précisé que le sujet a été confié au Comité consultatif juridique, mais que les divers membres de ce groupe étaient arrivés à des conclusions différentes et opposées, leur avis, par conséquent, n'a pas été décisif.

Le Canada a indiqué qu'il a l'intention de faire une proposition pour la tenue d'une Conférence ordinaire tous les deux ans et demi. Il a été noté que les propositions étaient dues au 15 août 2001 et que cette proposition nécessiterait un amendement de la Convention actuelle.

L'Inde a insisté sur le fait que la décision de la 2^e Conférence HI extraordinaire était illégale et anticonstitutionnelle d'après l'appréciation de son service juridique.

Note après la réunion : le BHI a reçu une plainte officielle du gouvernement de l'Inde à ce sujet.

L'Allemagne a noté que le problème consistait à trouver une solution juridique visant à l'approbation générale de l'augmentation de la fréquence des Conférences HI et que là était le but à atteindre.

Action : Certains Etats membres et le BHI feront des propositions pertinentes à la prochaine conférence.

Point 7 de l'ordre du jour - Relations avec le secteur privé

Le Contre-amiral Neil Guy (BHI) a parlé brièvement de la réunion prévue avec le secteur privé (28 et 29 juin 2001). Le document SPWG 6.17 met l'accent sur cette relation. La création d'un groupe de travail technique spécial réunissant toutes les parties concernées a été évoquée. Néanmoins, ceci nécessite la considération du SPWG car les officiels d'organisations non gouvernementales (ONG) feraient partie du groupe de travail et plusieurs nations se sont vivement élevées contre la participation d'ONG à de telles réunions. Il a aussi noté que le secteur privé ne participe pas beaucoup aux ateliers et qu'il veut être impliqué plus activement.

La décision a été prise de retarder la formation d'un groupe de travail technique spécial jusqu'à ce que les commentaires des Etats membres sur les relations avec les ONG aient été recherchés par LC. Les ateliers annuels de l'OHI se poursuivront.

Le Président a résumé les commentaires des délégués en insistant sur le fait qu'un soin particulier devait être pris lorsqu'on envisageait l'invitation d'entités commerciales ou d'associations et que le sentiment général était que les conseils du secteur privé s'avéraient nécessaires.

Action : Le BHI recherchera le point de vue des Etats membres par LC sur la participation des ONG aux GT. Le BHI reformulera, si nécessaire, la proposition en prenant en considération les restrictions convenues en ce qui concerne les fabricants d'ECDIS ainsi que les autres points identifiés par les membres du SPWG.

Point 12 de l'ordre du jour- Réunion d'information sur les finances.

1. Le Président a noté que le point «croissance nominale nulle» a été retiré de l'ordre du jour puisqu'aucun Etat membre n'a officiellement demandé sa discussion. Les représentants des USA ont ensuite annoncé qu'une proposition officielle à ce sujet pourrait être faite pour la XVIe Conférence HI, conformément à la procédure actuelle en ce qui concerne les propositions.

Pour faire suite à l'insistance de l'Allemagne et de la Grèce quant à la prise en considération de ce sujet, le Président a ouvert le forum en insistant sur le fait que l'adoption de la croissance nominale zéro signifierait l'interruption des activités de l'OHI dans les 3 ans. Après ce délai, l'Organisation devrait commencer un plan drastique de réduction de ses capacités opérationnelles ce qui pourrait conduire à sa disparition. Il a insisté sur le fait qu'une approche réaliste du BHI, pour prendre en compte cette considération, comme il l'a déjà été mentionné, était la réduction progressive de son personnel administratif et que ceci se reflétait maintenant dans le projet du budget quinquennal (document SPWG 6.12b).

2. Le président a ensuite demandé les commentaires du SPWG sur divers points financiers et administratifs comme l'emploi de consultants, le détachement de personnel, le fonctionnement de la Commission des finances et le retard du paiement des contributions à l'OHI.
3. En discutant d'autres points financiers, le Président a noté que, grâce à une meilleure gestion financière ces dernières années, le Bureau est maintenant en bonne position financière, mais que cet état est affecté négativement par le paiement tardif des contributions annuelles de certains Etats membres à l'Organisation. Deux grands pays seront vraisemblablement suspendus au début de l'année 2002.

La discussion s'est ensuite portée sur le bien fondé de considérer conjointement le Programme de travail et le budget pour permettre l'alignement des cycles relatifs à la planification et au budget, en excluant les points les moins importants du Programme. Néanmoins, ceci a été jugé impraticable compte tenu du fait que la Commission des finances doit se réunir deux fois par an.

Action : Le BHI préparera une LC des finances concernant :

- a) *Le budget quinquennal proposé pour 2003-2007 sur une base de croissance réelle nulle et les implications pour les Etats membres;*
- b) *L'administration interne eu égard à l'adoption de l'euro.*

Point 13 de l'ordre du jour - Cycle de planification

Le SPWG a discuté du cycle de planification stratégique présenté par le Capitaine Gorziglia (Chili) qui a clarifié certains détails du projet.

L'approbation du cycle de planification tel qu'il apparaît dans le document SPWG 6.13 est reportée à la CHI de 2002 en raison de l'insuffisance d'informations détaillées sur les finances et les ressources qui aurait permis de prendre une décision à cette réunion.

Point 14 de l'ordre du jour - Relations publiques

Tous les membres ont convenu qu'il serait souhaitable de mieux faire connaître l'OHI et que tant les Etats membres que le BHI pourraient améliorer leurs activités à cet égard. Il n'existe aucune justification à l'emploi d'un spécialiste en relations publiques et plusieurs représentants ont recommandé la formation du personnel actuel du BHI aux compétences de base en matière de RP.

Note après la réunion : Deux récents événements qui se sont déroulés au BHI démontrent que le Comité de direction et le personnel technique du BHI sont capables de préparer et de poursuivre des activités visant à mieux faire connaître l'OHI à savoir :

- 1) *Visite au BHI à Monaco des représentants des corps diplomatiques des Etats membres de l'OHI, organisée par le Président du CD et organisée avec succès le 12 juin 2001. Les Personnalités, parmi lesquelles le Ministre d'Etat de Monaco, ont assisté à une présentation sur la mission, la vision et les travaux de l'Organisation. Présentation qui a permis de mieux faire connaître l'Organisation au niveau politique le plus élevé.*
- 2) *Le second événement, a été la réunion organisée le 13 juin par le Président du Comité de direction et l'adjoint technique en charge de l'assistance technique avec l'ambassadeur du Salvador et d'autres personnalités de ce pays en vue de préparer la visite officielle du Président de la République du Salvador au BHI le 13 juillet. Dans l'histoire de l'OHI, cette visite sera la première effectuée à un niveau diplomatique aussi élevé.*

Point 15 de l'ordre du jour– Examen des procédures d'adhésion à l'OHI

Le Président a noté que le Bureau rédigera une proposition à ce sujet pour accélérer la procédure d'adhésion de nouveaux Etats membres. Le Bureau sera assisté dans cette tâche par une étude menée à bien par l'INDEMER (Institut du Droit Economique de la Mer).

Point 16 de l'ordre du jour– Révision du Mandat (voir aussi les discussions organisées dans le cadre de l'examen du Programme 4, page 3)

La question de savoir si le SPWG doit continuer d'exister a été abordée et les délégués ont exprimé des opinions variées. Il a finalement été convenu qu'il peut être nécessaire de poursuivre le travail du SPWG dans le cadre d'un mandat différent.

La totalité de la Convention relative à l'OHI devant être revue, il a été considéré que cette révision pourrait être assignée au SPWG, avec en vue de son approbation lors d'une future Conférence extraordinaire. Cette tâche peut être assignée au SPWG dans son nouveau mandat.

Action : A la XVIe Conférence h.i, le BHI présentera une proposition contenant un nouveau mandat du SPWG qui proposera essentiellement :

- *De contrôler et de présenter à la CHIE un rapport sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Programme de travail glissant de l'OHI.*
- *D'apporter son soutien, le cas échéant, au CD du BHI pour la mise en œuvre du Plan stratégique et du programme de travail associé.*
- *De mener à bien une étude sur la révision de la Convention de l'OHI pouvant être discutée et éventuellement approuvée par une Conférence extraordinaire.*

Le contrôle du programme de travail de l'OHI étant une tâche continue, la question de savoir si il devait, après la CHIE, être poursuivi par un comité directeur ou un GT, sera considéré dans le cadre des travaux de révision de la Convention.

Il a été également convenu que si la XVIe Conférence approuve le nouveau mandat pour le SPWG et si une révision de la Convention est faite, les conseils et la coopération d'experts juridiques seront nécessaires pour s'assurer de la validité de nombreux aspects de cette tâche.

Il a été finalement décidé que le SPWG ne tiendra aucune nouvelle réunion avant la XVIe Conférence HI.

T1.3 CREATION DE COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES (CHR)

- 1) Il est décidé que le BHI encouragera les Etats membres ayant en commun des intérêts régionaux pour la collecte de données ou la cartographie marine, à former des Commissions hydrographiques régionales (CHR) en vue de collaborer à la réalisation de levés ou autres projets. Les CHR sont des composantes de l'OHI et leurs travaux devront compléter ceux du Bureau.
- 2) *Les CHR sont destinées à assurer, en application des résolutions et recommandations de l'OHI, la coordination régionale en matière d'information nautique, de levés hydrographiques, de production des cartes et ouvrages nautiques, de formation, de coopération technique et de projets de renforcement des capacités hydrographiques. Elles (les CHR) doivent permettre l'échange d'informations et la concertation entre les services hydrographiques concernés. Des liens devraient être établis entre les CHR géographiquement adjacentes.*
- 3) Les CHR seront judicieusement constituées et auront des activités correspondant aux objectifs de l'OHI tels qu'ils sont décrits à l'article II de la Convention relative à l'OHI et conformément au programme de travail de l'OHI approuvé. Les zones géographiques couvertes par les CHR devront normalement coïncider avec les régions cartographiques INT, éventuellement modifiées pour tenir compte de besoins régionaux ou de circonstances particulières. La zone M (Antarctique) fait l'objet de dispositions particulières en raison de son statut spécial.
- 4) Les CHR peuvent comprendre des membres titulaires, des membres associés et des observateurs. La qualité de membre titulaire est réservée aux Etats Membres de l'OHI riverains de la région qui signent les statuts des CHR. La qualité de membre associé est accessible aux Etats côtiers de la région qui ne sont pas membres de l'OHI mais signataires des statuts de la CHR. D'autres Etats membres de l'OHI peuvent participer comme membres associés (en tant que signataires des statuts de la CHR) ou comme observateurs, dans la mesure où ils contribuent à la sécurité de la navigation dans la région concernée par leurs activités en matière d'hydrographie, de cartographie marine ou d'information nautique. Des organisations ayant dans la région concernée des activités en matière d'hydrographie, de cartographie marine, d'information nautique ou d'aides à la navigation pourront être invitées par la CHR, à participer comme observateurs.
- 5) Les langues de travail utilisées par les CHR seront choisies par leurs membres en vue d'assurer la meilleure communication entre les participants. Les rapports et les documents de l'OHI concernant les activités des CHR seront rédigés dans au moins une des langues officielles de l'OHI. Pour la correspondance avec le Bureau, une des langues officielles de l'OHI sera utilisée.
- 6) Un représentant du Bureau sera invité à participer aux réunions des CHR.
 - 6bis) Les RHC évalueront régulièrement la capacité hydrographique et les besoins dans leurs régions.
- 7) Les présidents des CHR rendront compte à la Conférence HI des activités des CHR, des capacités hydrographiques et des besoins dans leurs régions, des plans futurs ainsi que des objectifs clés convenus à l'appui des tâches des CHR détaillées dans le Programme de travail de l'OHI. Dans l'intervalle entre deux sessions de la CHI, des rapports concernant des études ou d'autres activités, pouvant être considérés comme présentant un intérêt général pour tous les Etats membres seront envoyés au Bureau par les présidents des CHR, pour diffusion générale.

